



## Donations partages successions aux enfants

Par **blanche92**, le **17/04/2012** à **16:10**

Notre mère (90 ans) est propriétaire de plusieurs biens immobiliers . Aucune donation n'a été faite. Serait-il intéressant de faire une donation actuellement et particulièrement avant les élections? Que pouvons-nous faire pour diminuer les frais de successions?  
Merci pour une réponse rapide

Par **Afterall**, le **17/04/2012** à **17:47**

Il est toujours intéressant de donner de son vivant : on évite ainsi les conflits post successoraux...

Fiscalement, il est toujours temps de donner. Chacun d'entre vous bénéficie d'un abattement de 159325 euros sur ce que va lui donner votre mère. En outre, cette dernière peut faire réserve de l'usufruit des biens immobiliers donnés ce qui étend les possibilités de don... Pour donner de nouveau, avec les avantages fiscaux remis à zéro, votre mère devra néanmoins attendre ses 100 ans.

Tout cela évidemment sous réserve des petites modifications que le président Hollande décidera d'effectuer... Une chose reste certaine : le système actuellement applicable ne sera certainement pas plus intéressant pour le contribuable après les élections.